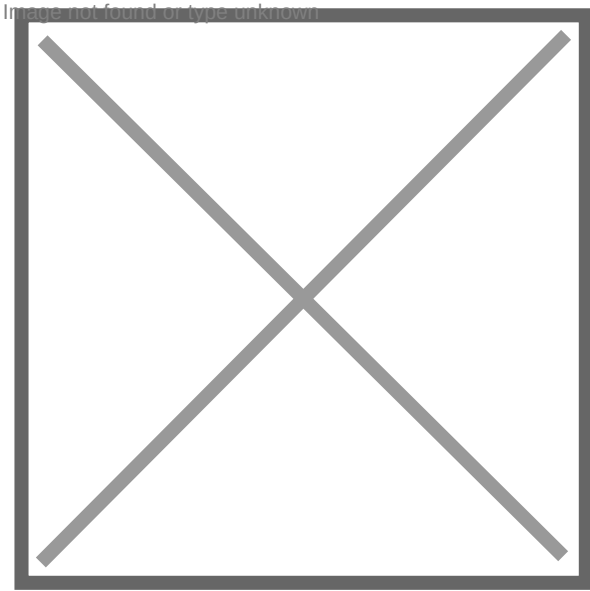




Rupture de contrat par un syndic

Par **claudio**, le **24/08/2010** à **20:40**

Bonjour
un syndic peut-il rompre un contrat sans en informer le conseil syndical?
exemple:
notre pisciniste qui travaille depuis 12 ans dans notre résidence vient de se faire remercier sans motif de faute professionnelle alors que son contrat expire dans 8 mois.
en plus tous les copropriétaires sont contre à cette rupture de contrat.
merci
salutations
claudio